



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES
VAL-DE-MARNE

COMPTE RENDU
DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU mercredi 26 juin 2013

L'an deux mille treize, le mercredi 26 juin 2013 à 19h00

Le Conseil Municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Monsieur le Maire le jeudi 13 juin 2013, conformément au Code général des collectivités territoriales (article L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances.

Etaient présents : M. LAFON, Maire ; Mme LE BIDEAU, M. MIREUR, Mme LIBERT-ALBANEL, M. VINDÉOU, Mme SÉGURET, M. DENHEZ, Mme ROSSIGNOL, M. BENSOUSSAN, Mme VOISIN, M. PANNETIER, Mlle MARTIN, M. CAMELOT, M. MALÉ, M. HUET, Mme BOZON, M. LEBEAU, M. WALCH, Mme ADLINE, Mme DANRÉ, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, Mme VALVERDE, Mme ROUGER, Mme MOULY, Mme LOCQUEVILLE, M. SERFATI, M. MATHIEU, M. MOTTE, M. MESLÉ, Mme FLIECX, Mme MAFFRE-SABATIER, Mme HAUCHEMAILLE, M. SERNE

Etaient excusés : M. ZAGANELLI (pouvoir à M. VINDÉOU), Mme MONIN (pouvoir à M. LEBEAU), M. BLAIS (pouvoir à M. MALÉ), M. de LANDES de SAINT-PALAIS (pouvoir à M. HUET), Mlle COMBE (pouvoir à Mme DANRÉ), M. TOURNE (pouvoir à Mme LE BIDEAU), M. STEIN (pouvoir à M. MESLÉ), M. STEINBERG (pouvoir à Mme HAUCHEMAILLE), M. CARDONI (pouvoir à M. SERNE)

Le Conseil a élu comme secrétaire : M. Robert MALÉ



M. MALÉ est élu secrétaire de séance à la majorité (8 abstentions : M. MESLÉ, Mmes FLIECX, MAFFRE-SABATIER, M. STEIN; Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE; M. CARDONI).



RÉPONSES AUX QUESTIONS ORALES

Mme Dominique LE BIDEAU, Première Adjointe au Maire chargée de l'administration municipale et des ressources humaines, des relations avec les citoyens et des technologies de l'information, et des relations avec les collectivités territoriales, répond à une question de Mme Véronique MOULY, Conseillère municipale du groupe de la majorité municipale « Avec vous pour Vincennes », relative aux travaux de réhabilitation du collège Saint-Exupéry.

M. Laurent LAFON, Maire de Vincennes, répond à une question de M. Pierre SERNE, Conseiller municipal du groupe Europe Écologie-Les Verts (EELV), relative à l'application de la loi sur l'ouverture du mariage aux couples de même sexe à Vincennes.

M. Éric BENSOUSSAN, Adjoint au Maire chargé de la qualité du cadre de vie et de la propreté de la Ville, répond à une question de Mme Muriel HAUCHEMAILLE, Conseillère municipale du groupe Europe Écologie-Les Verts (EELV), relative à l'application du nouveau règlement local de publicité.



LE CONSEIL

- ▷ **APPROUVE**, à la majorité (8 abstentions : M. MESLÉ, Mme FLIECX, Mme MAFFRE-SABATIER, M. STEIN, Mme HAUCHEMAILLE, M. STEINBERG, M. SERNE, M. CARDONI), **le compte rendu de la séance du 10 avril 2013.**

I. FINANCES

LE CONSEIL

Sous la présidence de M. PANNETIER, Adjoint au Maire chargé des finances,

- ▷ **APPROUVE**, à la majorité (4 voix contre : Mme HAUCHEMAILLE, M. STEINBERG, M. SERNE, M. CARDONI, - 4 abstentions : M. MESLÉ, Mme FLIECX, Mme MAFFRE-SABATIER, M. STEIN, - ne prend pas part au vote : M. LAFON), **le compte administratif 2012 du budget principal de la Ville et affecte l'excédent de la section de fonctionnement qui s'élève à 4 311 095.59 € à la section d'investissement, au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » pour 4 273 443.90 € et au poste 002 « Résultat de fonctionnement reporté » pour 37 651.69 €.**
- ▷ **APPROUVE**, à la majorité (8 abstentions : M. MESLÉ, Mme FLIECX, Mme MAFFRE-SABATIER, M. STEIN, Mme HAUCHEMAILLE, M. STEINBERG, M. SERNE, M. CARDONI, - ne prend pas part au vote : M. LAFON), **le compte administratif 2012 du budget annexe de l'assainissement et affecte l'excédent de la section de fonctionnement qui s'élève à 361 280.82 € à la section d'investissement, au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » pour 357 143.62 € et au poste 002 « Résultat de fonctionnement reporté » pour 4 137.20 €.**
- ▷ **APPROUVE**, à la majorité (ne prend pas part au vote : M. LAFON), **le compte administratif 2012 du budget annexe de la restauration municipale dont l'excédent d'un montant de 4 946.01 € est affecté au compte 002 du budget 2012 de la restauration municipale.**
- ▷ **APPROUVE**, à la majorité (ne prend pas part au vote : M. LAFON), **le compte administratif 2012 du budget annexe des spectacles vivants dont l'excédent d'un montant de 3 719.80 € est affecté au compte 002 du budget 2012 des spectacles vivants.**

Sous la présidence de Monsieur le Maire,

- ▷ **DÉCLARE**, à l'unanimité, que le résultat des comptes de gestion 2012, présentés par Madame le receveur municipal, pour le budget principal, les budgets annexes de l'assainissement, de la restauration municipale et des spectacles vivants n'appelle ni observations, ni réserves de sa part tant au regard de l'ensemble des opérations comptables que de l'exécution budgétaire.
- ▷ **APPROUVE**, à la majorité (4 voix contre : Mme HAUCHEMAILLE, M. STEINBERG, M. SERNE, M. CARDONI, - 4 abstentions : M. MESLÉ, Mme FLIECX, Mme MAFFRE-SABATIER, M. STEIN), le budget supplémentaire du budget principal de la Ville pour l'exercice 2013 qui s'équilibre, en recettes et en dépenses, à la somme de 20 587 252,90 €.
- ▷ **APPROUVE**, à la majorité (8 abstentions : M. MESLÉ, Mme FLIECX, Mme MAFFRE-SABATIER, M. STEIN, Mme HAUCHEMAILLE, M. STEINBERG, M. SERNE, M. CARDONI), le budget supplémentaire annexe de l'assainissement pour l'exercice 2013 qui s'équilibre, en recettes et en dépenses, à la somme de 361 280.82€
- ▷ **APPROUVE**, à l'unanimité, le budget supplémentaire annexe de la restauration municipale pour l'exercice 2013 qui s'équilibre, en recettes et en dépenses, à la somme de 4 946.01 €.
- ▷ **APPROUVE**, à l'unanimité, le budget supplémentaire annexe des spectacles vivants pour l'exercice 2013 qui s'équilibre, en recettes et en dépenses, à la somme de 3 719.80€.

II. RESSOURCES HUMAINES

LE CONSEIL

- ▷ **APPROUVE**, à la majorité (4 abstentions : Mme Muriel HAUCHEMAILLE, M. Frédéric STEINBERG, M. Pierre SERNE, M. Pierre CARDONI), les modifications apportées au tableau des effectifs du personnel communal.

III. TRAVAUX, URBANISME, CADRE DE VIE

LE CONSEIL

- ▷ **APPROUVE**, à l'unanimité, la convention proposée par le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'environnement (CAUE) du Val de Marne portant sur la mise en place d'une permanence de conseils aux particuliers et d'une assistance à la Ville sur les problématiques architecturales des autorisations d'urbanisme et des orientations urbaines et autorise le Maire à la signer.
- ▷ **PREND ACTE**, à l'unanimité, de la présentation du bilan final des 5 années de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat-Centre-Ancien.
- ▷ **APPROUVE**, à l'unanimité, le principe d'acquisition par voie d'expropriation des parcelles cadastrées ; Q n° 57 ; 1 rue Massue, Q n° 58, n° 59, n° 60, n° 61 ; 21 rue Victor Basch, Q n° 65 ; 84 bis avenue Aubert, Q n° 66 ; 82 et 84 avenue Aubert, Q n° 67 ; 80 avenue Aubert, Q n° 68 ; 78 avenue Aubert, Q n° 69 ; 76 avenue Aubert, Q n° 70 ; 74 avenue Aubert.
- ▷ **AUTORISE**, à l'unanimité, la saisie du Préfet pour l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.
- ▷ **AUTORISE**, à l'unanimité, la saisie du Préfet pour l'ouverture de l'enquête parcellaire, afin qu'il détermine, par arrêté, la situation précise des biens à acquérir et l'identité des propriétaires.
- ▷ **ACCEPTTE**, à l'unanimité, que l'EPFIF soit bénéficiaire de l'arrêté de DUP, prenne en charge la phase judiciaire de la procédure, et assure le portage foncier.
- ▷ **AUTORISE**, à l'unanimité, Monsieur le Maire à transmettre à Monsieur le Préfet, l'ensemble des pièces du dossier visé à l'article R11-3 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique.
- ▷ **APPROUVE**, à l'unanimité, le pré-programme de réhabilitation de l'immeuble situé au 70 rue de Fontenay.

- ▷ **DÉSIGNE, à l'unanimité, les membres élus du jury chargés de donner un avis sur l'admission des candidats à la négociation au marché de maîtrise d'œuvre comme suit :**

<u>Membres titulaires</u> :	- Mme LE BIDEAU	<u>Membres suppléants</u> :	- M. DENHEZ
	- Mme ROSSIGNOL		- M. HUET
	- Mme LIBERT-ALBANEL		- Mme VOISIN
	- Mme ROUGER		- Mme MARTIN
	- Mme MAFFRE-SABATIER		- Mme HAUCHEMAILLE

- ▷ **APPROUVE, à la majorité (ne prend pas part au vote : M. SERNE), la Convention de financement des études d'ouvrages de protection phonique sur les communes de Saint-Mandé, Vincennes et Fontenay-sous-Bois approuvée par délibération n° CP 12-884 de la commission permanente de la Région Ile-de-France le 21 novembre 2012 et autorise le Maire à la signer.**
- ▷ **APPROUVE, à la majorité (ne prend pas part au vote : M. SERNE), l'avenant n°1 à la Convention, relative au financement des études d'avant-projet de résorption des nuisances sonores ferroviaires RER A sur les communes de Saint-Mandé, Vincennes et Fontenay-sous-Bois et autorise le Maire à le signer.**
- ▷ **APPROUVE, à l'unanimité, la convention à passer avec la Ville de Montreuil pour le bon déroulement du chantier de travaux de rénovation de la rue des Deux Communes et autorise le Maire à la signer.**
- ▷ **APPROUVE, à l'unanimité, la convention à passer avec le Département du Val-de-Marne fixant sa participation au projet de réalisation de la zone de rencontre de la rue du Midi au titre du Schéma Départemental des Itinéraires Cyclables (SDIC) du Val-de-Marne et autorise le Maire à la signer.**
- ▷ **APPROUVE, à l'unanimité, la convention à passer avec le syndicat des copropriétaires du 84, rue Raymond-du-Temple pour la mise en œuvre du mur végétalisé sur le mur pignon de l'immeuble et l'entretien de cet espace vert et autorise le Maire à la signer.**
- ▷ **APPROUVE, à la majorité (ne prend pas part au vote : M. SERNE), l'avenant à la convention d'étude du pôle « Château de Vincennes/RER A » présenté par le Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF) et autorise le Maire à le signer.**
- ▷ **APPROUVE, à l'unanimité, la convention de partenariat avec le SYCTOM pour la mise en œuvre et le suivi d'un programme de compostage et autorise le Maire à la signer.**

IV. ACTION CULTURELLE

LE CONSEIL

- ▷ **AUTORISE**, à la majorité (1 voix contre : M. SERNE, - 2 abstentions : M. STEINBERG, M. CARDONI), le Maire à signer une convention de partenariat pour la mise en valeur de l'Eglise Saint-Louis de Vincennes avec l'Association diocésaine de Créteil et l'AMIVALE (Association pour la mise en valeur de l'Eglise Saint-Louis de Vincennes-Saint-Mandé).
- ▷ **DÉCIDE**, à la majorité (1 voix contre : M. SERNE, - 2 abstentions : M. STEINBERG, M. CARDONI), d'attribuer une subvention de 40 000 € à l'Association pour la mise en valeur de l'église Saint-Louis de Vincennes - Saint-Mandé aux fins de construire un orgue neuf dans l'édifice.
- ▷ **AUTORISE**, à l'unanimité, le Maire à signer la convention de partenariat avec l'association Vincennes en concert - Prima la musica.
- ▷ **AUTORISE**, à l'unanimité, le Maire à signer la convention d'objectifs pluriannuelle avec l'association Festival America.
- ▷ **FIXE**, à l'unanimité, les tarifs des spectacles vivants à compter de septembre 2013.

V. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

LE CONSEIL

- ▷ **DÉCIDE**, à l'unanimité, de rétrocéder le bail commercial sis 2 avenue de la République à la société « FRESH RELAY », aux conditions figurant dans le cahier des charges : loyer mensuel 1 697,76 € HT /HC, 70 € de provisions de charges mensuelles, dépôt de garantie : 19 800 €, cession du droit au bail: 15 640 €, et autorise le Maire à signer les actes relatifs pour la cession de ce droit au bail.
- ▷ **APPROUVE**, à la majorité (3 abstentions : Mme HAUCHEMAILLE, M. STEINBERG, M. SERNE), le cahier des charges préalable à la rétrocession du bail commercial du local sis 45 rue Raymond du Temple.

- ▷ **PRÉCISE**, à la majorité (3 abstentions : Mme HAUCHEMAILLE, M. STEINBERG, M. SERNE), qu'un avis de rétrocession sera affiché en mairie pendant une durée de 15 jours. Cet avis comportera un appel à candidatures, la description du local, les conditions financières de la rétrocession.
- ▷ **S'ENGAGE**, à l'unanimité, à participer au budget de fonctionnement de la Plateforme d'Initiative Locale « Val-de-Marne Actif pour l'Initiative » à hauteur de 0,18 € par habitant pour l'année 2013.

VI. FAMILLE, HANDICAP

LE CONSEIL

- ▷ **APPROUVE**, à l'unanimité, l'avenant à la convention d'objectifs et de financement relative à la prestation « Indemnité de Garde Crèche SNCF » avec la S.N.C.F et autorise le Maire à le signer.

VII. ENSEIGNEMENT

LE CONSEIL

- ▷ **ÉMET**, à l'unanimité, un avis favorable à l'ouverture de trois classes dans les écoles publiques vincennes proposées par Monsieur l'Inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'Education nationale du Val-de-Marne.
- ▷ **APPROUVE**, à la majorité (4 abstentions : Mme HAUCHEMAILLE, M. STEINBERG, M. SERNE, M. CARDONI), la convention constitutive d'un groupement de commandes entre la Ville et la Caisse des écoles pour l'achat des jeux, des jouets, des fournitures pédagogiques et scolaires, des livres scolaires et des livres de récompense de fin d'année et autorise le Maire à la signer.

VIII. FAMILLE, VIE SCOLAIRE

LE CONSEIL

- ▷ **APPROUVE, à l'unanimité, les avenants aux conventions de financement n° 201100432, n° 201100347, n° 201100349, n° 201100350 et 201100517, 518 et 519 relatifs aux dispositifs financés par la C.A.F du Val-de-Marne et autorise le Maire à les signer.**

IX. HANDICAP

LE CONSEIL

- ▷ **PREND ACTE, à l'unanimité, de la présentation du bilan annuel du Plan Handicap 2012/2016 au titre de l'année 2012.**
- ▷ **PREND ACTE, à l'unanimité, de la présentation du bilan annuel établi par la Commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées au titre de l'année 2012, dont l'ampliation sera transmise au représentant de l'Etat dans le département, au Président du Conseil général, au Conseil départemental consultatif des personnes handicapées, ainsi qu'à tous les responsables concernés par le rapport.**

X. JEUNESSE

LE CONSEIL

- ▷ **ADOPTE, à l'unanimité, les modalités d'attribution pour les aides à projets-jeunes spécifiquement mises en place dans le cadre du concours « jeune création » de la Ville de Vincennes.**
- ▷ **APPROUVE, à l'unanimité, la convention d'objectifs et de financement prestation de service « accueils de loisirs sans hébergement » relatif à l'accueil adolescent, qui prend effet du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2015 proposée par la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne et autorise le Maire à la signer.**

XI. JEUNESSE ET SPORTS

LE CONSEIL

- ▷ **FIXE**, à l'unanimité, les tarifs horaires et les tarifs des prestations forfaitaires de location des salles du Centre Sportif Hector-Berlioz pour tous les utilisateurs à l'exception de ceux bénéficiant de la gratuité de la mise à disposition des créneaux alloués par convention ; à savoir les établissements scolaires publics vincennois du 1^{er} degré, le Lycée Hector-Berlioz et les associations membres du Comité consultatif des sports.

- ▷ **APPROUVE**, à la majorité (4 voix contre : Mme HAUCHEMAILLE, M. STEINBERG, M. SERNE, M. CARDONI, - 4 abstentions : M. MESLÉ, Mme FLIECX, Mme MAFFRE-SABATIER, M. STEIN), la nouvelle grille tarifaire du Dôme de Vincennes, à compter du 1^{er} juillet 2013.

XII. RAPPORTS ANNUELS 2012

LE CONSEIL

- ▷ **PREND ACTE**, à l'unanimité, de la présentation du rapport annuel 2012 de la Société DADOUN, délégataire du service public de gestion des marchés d'approvisionnement.

- ▷ **PREND ACTE**, à l'unanimité, de la présentation du rapport annuel 2012 de la société EFFIPARC Ile-de-France, délégataire du service public de gestion du stationnement de surface et des parkings souterrains Hôtel-de-Ville, Georges-Pompidou et Mowat.

- ▷ **PREND ACTE**, à l'unanimité, de la présentation du rapport annuel 2012 de la société EFFIPARC Ile-de-France, délégataire du service public de gestion du parking souterrain de Cœur-de-Ville.

- ▷ **PREND ACTE**, à l'unanimité, de la présentation du rapport annuel 2012 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement.

- ▷ **PREND ACTE**, à l'unanimité, de la présentation du rapport annuel 2012 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

VOEU

▷ **Monsieur le Maire met aux voix** la notion « d'intérêt d'objet local » du vœu présenté par le groupe de la majorité municipale « Avec vous pour Vincennes », visant à demander au Syndicat des Transports d'Ile-de-France, d'une part qu'à l'issue de son Comité de Pilotage du 12 juillet 2013, il décide de constituer dès à présent le Dossier d'Objectifs et de Caractéristiques Principales permettant de fixer les orientations définitives en vue de la réalisation du prolongement de la ligne 1 de métro, de Château de Vincennes à Val-de-Fontenay et d'autre part que la concertation préalable relative à ce projet soit organisée dans les plus brefs délais, confirmé à la majorité (42 voix pour : M. LAFON, Mme LE BIDEAU, M. MIREUR ; Mme LIBERT-ALBANEL, M. VINDÉOU, Mme SÉGURET, M. DENHEZ, Mme ROSSIGNOL, M. BENSOUSSAN, Mme VOISIN, M. PANNETIER, Melle MARTIN, M. CAMELOT, MM. MALÉ, HUET, Mme BOZON, M. ZAGANELLI (par pouvoir à M. VINDÉOU), Mme MONIN(par pouvoir à M. LEBEAU), M. LEBEAU, M. WALCH, Mmes ADLINE, DANRÉ, MM. LOUVIGNÉ, BLAIS (par pouvoir à M. MALÉ), Mmes TOP, VALVERDE, ROUGER, MOULY, LOCQUEVILLE (par pouvoir à Mme SÉGURET), MM. SERFATI, de LANDES de SAINT-PALAIS (par pouvoir à M. HUET), Melle COMBE (par pouvoir à Mme DANRÉ), MM. MATHIEU, MOTTE, TOURNE (par pouvoir à Mme LE BIDEAU), M. MESLÉ, Mmes FLIECX, MAFFRE-SABATIER, M. STEIN(par pouvoir à M.MESLÉ), Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG (par pouvoir à Mme HAUCHEMAILLE); M. CARDONI (par pouvoir à M.SERNE) – ne prend pas part au vote : M. SERNE).

▷ **APPROUVE** à la majorité (42 voix pour : M. LAFON, Mme LE BIDEAU, M. MIREUR ; Mme LIBERT-ALBANEL, M. VINDÉOU, Mme SÉGURET, M. DENHEZ, Mme ROSSIGNOL, M. BENSOUSSAN, Mme VOISIN, M. PANNETIER, Melle MARTIN, M. CAMELOT, MM. MALÉ, HUET, Mme BOZON, M. ZAGANELLI (par pouvoir à M. VINDÉOU), Mme MONIN(par pouvoir à M. LEBEAU), M. LEBEAU, M. WALCH, Mmes ADLINE, DANRÉ, MM. LOUVIGNÉ, BLAIS (par pouvoir à M. MALÉ), Mmes TOP, VALVERDE, ROUGER, MOULY, LOCQUEVILLE (par pouvoir à Mme SÉGURET), MM. SERFATI, de LANDES de SAINT-PALAIS (par pouvoir à M. HUET), Melle COMBE (par pouvoir à Mme DANRÉ), MM. MATHIEU, MOTTE, TOURNE (par pouvoir à Mme LE BIDEAU), M. MESLÉ, Mmes FLIECX, MAFFRE-SABATIER, M. STEIN(par pouvoir à M.MESLÉ), Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG (par pouvoir à Mme HAUCHEMAILLE); M. CARDONI (par pouvoir à M.SERNE) – ne prend pas part au vote : M. SERNE), **le vœu proposé par le groupe de la majorité municipale « Avec vous pour Vincennes »**



Monsieur le Maire annonce que la prochaine séance du Conseil municipal est fixée au mercredi 25 septembre 2013.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50.

**Les Présidents,
Laurent LAFON et Gilles PANNETIER**

**Le Secrétaire,
Robert MALÉ**

**QUESTION ORALE DU GROUPE DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE
"AVEC VOUS POUR VINCENNES"
posée par Madame Véronique MOULY
sur les travaux de réhabilitation du Collège Saint-Exupéry**

Monsieur le Maire,

Lors de la séance du Conseil municipal du 12 décembre dernier, la Majorité municipale a souhaité proposer à l'ensemble des élus d'approuver un vœu relatif à la future capacité d'accueil et à la superficie du gymnase du collège Saint-Exupéry qui pourraient être arrêtées dans le cadre des travaux de rénovation de l'établissement.

Après le vote à l'unanimité de ce vœu, pourriez-vous, Monsieur le Maire, nous apporter quelques éléments nouveaux sur ce dossier ?

Je vous en remercie par avance.

Réponse de Madame Dominique LE BIDEAU, Première Adjointe au maire chargée de l'Administration municipale, des ressources humaines, des relations avec les citoyens, des technologies de l'information et des relations avec les Collectivités territoriales, Conseillère générale du Canton Est,
à la question orale de Mme MOULY, Conseillère municipale du groupe de la majorité municipale « Avec vous pour Vincennes ».

Madame la Conseillère municipale, Chère collègue,

La réhabilitation du collège Saint-Exupéry de Vincennes fait, en effet, l'objet d'échanges et de réunions entre la Ville et le Conseil général depuis maintenant 2004. Aussi, je vous épargnerai ce soir l'historique de ce dossier, que nous connaissons tous bien par ailleurs, et m'en tiendrai aux seuls rendez-vous qui ont eu lieu ces derniers mois.

Le 31 janvier 2013, à l'initiative de Monsieur le Maire et en ma présence, une rencontre avec Alain DESMAREST et les services départementaux concernés par ce dossier a pu se tenir à Vincennes. Cette réunion avait pour objectif de faire part à nos interlocuteurs des réserves que vous aviez tous, Chers collègues, approuvées à travers le vœu qui nous a rassemblés en décembre dernier autour de l'intérêt des jeunes Vincennois. Ainsi, la future capacité d'accueil et la superficie du gymnase du collège Saint-Exupéry ont été évoquées. A cette occasion, la Ville a renouvelé ses craintes, s'appuyant sur ses prévisions d'effectifs, s'agissant de la capacité d'accueil fixée à 600 élèves qui ne saurait faire face à une pression démographique rajeunissante et déjà très largement constatée dans les écoles primaires dont nous avons la charge. Ainsi, notre position était maintenue : si le Conseil Général rejetait la proposition d'un effectif à 800, la Ville continuait de soutenir la nécessité d'une capacité d'accueil de 700 places.

A l'issue de ce rendez-vous, les services municipaux et les services du Conseil Général devaient se revoir dans les meilleurs délais afin de retravailler ensemble sur les prévisions d'effectifs.

Le 16 mai dernier, une seconde rencontre entre Alain DESMAREST, Laurent LAFON et moi-même s'est déroulée. Au cours de cette réunion et après des études plus approfondies sur les évolutions des effectifs menées par les statisticiens du Conseil Général, ce-dernier a concédé enfin ! qu'un collège 600 ou 700 ne permettrait pas d'absorber l'augmentation du nombre d'élèves sur la ville. En effet, près de 2000 collégiens sont attendus dans les établissements Vincennois dans les années à venir, un « pic » allant jusqu'à 2300 en 2023 étant déjà identifié.

La conclusion s'impose alors d'elle-même : il va falloir envisager la rénovation ou la reconstruction d'un collège pouvant accueillir 800 élèves ; chiffre qui, pour mémoire, et dès l'origine du projet, a toujours été soutenu par la Ville.

Prochaine rencontre prévue sur le sujet : le 3 juillet et au cours de laquelle nous défendrons comme au premier jour, les intérêts des jeunes Vincennois.



Question relative à l'application de la loi sur l'ouverture du mariage aux couples de même sexe à Vincennes

Monsieur le maire,

le mois dernier la loi ouvrant le mariage et l'adoption aux couples de même sexe, très attendue par les promoteurs de l'égalité des droits, a été adoptée et promulguée.

Les premières demandes de mariage n'ont pas tardé à arriver dans les mairies à travers toute la France. C'est également le cas à Vincennes puisque des premiers mariages de couple de même sexe sont déjà programmés dans notre ville.

Dans le même temps quelques élu-e-s pouvant être amenés à procéder à ces mariages en tant qu'officier d'état civil ont fait part de leur refus d'appliquer la loi.

Si à titre personnel vous aviez plusieurs fois par le passé dit votre soutien au mariage pour les couples de même sexe et officierez donc probablement sans difficulté pour célébrer des mariages de couples de même sexe, qu'en est-il de l'ensemble de vos adjoint-e-s ? Quelle consigne avez-vous ou comptez-vous donner en la matière? Tolérerez-vous que certain-e-s d'entre eux/elles exercent une forme de droit de retrait et donc refusent d'appliquer une loi de la République?

Réponse de Monsieur Laurent LAFON,
Maire de Vincennes, Conseiller régional d'Ile de France,
à la question orale du groupe Europe Ecologie-Les Verts (EELV)

Monsieur le Conseiller municipal, Cher collègue,

La loi ouvrant le mariage et l'adoption aux couples de même sexe a été promulguée le 18 mai dernier, au terme d'un processus législatif quelque peu accéléré dans sa dernière partie. Cette loi fait obligation de célébrer les mariages dans toutes les communes de la République. A Vincennes, nous appliquerons donc la loi républicaine comme nous l'avons toujours fait et je peux vous assurer que chaque couple, qui en fera la demande, sera marié au sein de notre mairie. Il est vrai que les premiers couples de même sexe désireux de s'unir nous en ont d'ores et déjà fait la demande. Je procéderai aux deux premières unions prévues début juillet, afin de montrer que quand une loi est votée elle doit être appliquée.

Au travers de votre question aujourd'hui, vous semblez d'une certaine manière m'interroger sur le bon respect de la loi. Vous vous érigez même, à vous lire ici où là, en défenseur de la loi républicaine. Voyez-vous cher collègue, pour ma part, l'application de la loi n'est pas à géométrie variable et quand cette posture vient d'un représentant d'un parti prônant la « désobéissance citoyenne », elle me surprend un instant mais me ravi aussi au final. Sans doute l'exercice du pouvoir amènera vos amis à faire preuve de plus de modération dans le futur. Sans doute votre amie, également députée de notre circonscription, réfléchira-t-elle donc au bon respect de la loi, quand l'idée lui reviendra d'aller squatter une propriété privée située dans le fief électoral de l'actuel Premier Ministre que vous soutenez, au prétexte qu'elle ne veut pas d'aéroport en région nantaise. Dura lex, sed lex, la loi est dure, mais c'est la loi.



Question relative à l'application du nouveau règlement local de publicité

Monsieur le maire,

Voilà déjà plusieurs années que notre collectivité a adopté un règlement local de publicité plus contraignant que par le passé tant pour la publicité par affiches ou écrans que pour les enseignes et pré-enseignes. Or force est de constater que le changement n'est pas flagrant de prime abord dans nos rues. Il ne semble pas que des dispositifs aient été changé ou aient disparu. Des situations qui ne devaient plus exister perdurent (comme un double dispositif 4X3 à l'angle rue Quinson/avenue de Paris). S'il avait bien été prévu un temps d'adaptation, les choses semblent aujourd'hui très enlisées.

Pouvez-vous nous donner un premier bilan de l'application du nouveau règlement : évolution du nombre des divers dispositifs, suppression éventuelle de certains, évolution constatées concernant les enseignes et pré-enseignes des commerces, etc...?

Quel bilan plus qualitatif pouvez-vous également tirer : réactions, dispositifs fonctionnant bien ou mal, évolutions souhaitables...?

Réponse de Monsieur Éric BENSOUSSAN, Adjoint au Maire, chargé de la qualité du cadre de vie et de la propreté de la ville à la question orale du groupe Europe Ecologie-Les Verts (EELV)

Monsieur le Conseiller municipal, Cher collègue,

La ville de Vincennes a souhaité se doter d'un règlement local de publicité, des enseignes et des pré enseignes ;

- afin de **lutter contre une dégradation de la qualité paysagère** due à la multiplication des dispositifs publicitaires.
- afin d'**éviter la superposition de supports de publicité** qui rend difficile la lecture des messages véhiculés.
- afin de **préserver l'environnement et contribuer à l'amélioration de la qualité du cadre de vie** dans la lignée des actions engagées par la ville (Projet de ville, label Ville d'art et d'histoire, campagne de ravalement, charte sur les devantures...).

Ce règlement a reçu un avis favorable du conseil municipal en avril 2010 et a été approuvé par arrêté du Maire en date du 13 juillet 2010. A compter de sa publication, les annonceurs disposaient d'un délai de deux ans pour mettre en conformité leurs dispositifs. Durant cette période et jusqu'à juillet 2012, nous avons collectivement et individuellement informé l'ensemble des acteurs économiques pour se mettre en conformité. Nombre d'entre eux ont immédiatement appliqué le règlement en déposant ou en conformant leurs dispositifs existants supportant de la publicité, enseigne ou pré-enseigne. Ainsi, des résultats significatifs et visibles ont été obtenus sur les chevalets, la vitrophanie et les enseignes.

A compter de fin juillet 2012, nous avons procédé à l'envoi de courriers aux commerçants, artisans, entreprises et publicitaires en infraction, soit près de 70 courriers à ce jour. Nous avons également sollicité les syndics pour des enseignes encore apposées sur des façades d'immeuble alors que le commerce n'existe plus et nous les avons invités à délibérer en assemblée générale pour procéder à leur dépose. A cela s'ajoutent les trois arrêtés de mise en demeure qui ont été notifiés aux annonceurs pour se mettre en conformité. Aucun d'entre eux n'a dépassé le délai octroyé et au-delà duquel, si l'infraction persistait, une astreinte administrative d'une valeur de 200 € par jour et par dispositif aurait été mise en recouvrement. Permettez-moi de vous dire que contrairement à vous nous sommes satisfaits de ces premiers résultats très positifs.

Enfin, ce règlement s'applique à toutes les nouvelles installations mais aussi lors du remplacement ou de la modification des dispositifs existants. Les commerçants nous ont fait part de leur compréhension et s'engagent à se mettre en conformité à court terme lors de travaux de modification de façade, nous ne pouvons que nous en féliciter.

De plus dès 2007, la municipalité a souhaité montré l'exemple en rationalisant les mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires implantés sur le domaine public de Vincennes. Ainsi lors du conseil municipal du 28 mars 2007, nous passons un nouveau marché avec la société prestataire et réduisons le nombre de supports. Par la suite, nous avons également procédé au retrait de panneaux lumineux, situés à proximité du château, de l'église Saint-Louis ou encore place Carnot.

Vous nous interpellez au sujet du dispositif situé à l'angle avenue de Paris et de la rue Antoine-Quinson. Sachez que la société qui exploite cet espace, a reçu un courrier de mise en demeure. Or celle-ci nous indique vouloir exploiter cet espace jusqu'au 13 juillet 2016, conformément à la loi du 22 mars 2012 relative à la « simplification du droit et à l'allègement des démarches administratives » qui l'autorise à reporter à 6 ans le délai de mise en conformité.

Alors que cette même loi prévoit la possibilité de publier un décret réduisant le délai de mise en conformité des publicités et des pré-enseignes de 6 à 2 ans et alors que la consultation publique est terminée, ce décret n'est toujours pas publié. Interrogée à ce sujet par le sénateur de l'Eure, Hervé MAUREY, Madame la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie a indiqué que, bien que le projet de décret a reçu un avis favorable de la commission consultative d'évaluation des normes (CCEN) elle ajoute, je cite, que « la mise en conformité du vaste parc d'enseignes nécessite un délai. Le délai actuel de six ans peut apparaître excessif, mais la réduction du délai de mise en conformité des enseignes n'est réalisable que par la voie législative ».

Tout comme vous nous déplorons cette situation ainsi que les attermoiements du gouvernement sur cette question. A Vincennes, nous continuerons donc avec nos outils et nos moyens d'assurer une meilleure protection de la qualité du paysage et du patrimoine urbain.

**VŒU PROPOSE PAR LE GROUPE DE LA MAJORITE MUNICIPALE
« AVEC VOUS POUR VINCENNES »**

Considérant que le prolongement de la ligne 1 de métro à l'est constitue l'un des projets de développement des transports publics les plus anciens d'Ile-de-France, une première enquête d'Utilité Publique ayant été menée dès 1936,

Considérant la saturation de la voirie rendant pratiquement impossible tout renfort supplémentaire pour la ligne d'autobus 118 qui transporte dès à présent plus de 5 millions de voyageurs par an,

Considérant que le prolongement de la ligne 1 de métro jusqu'à Val-de-Fontenay en passant par Les Rigollots est unanimement réclamé par les habitants et acteurs socio-économiques du nord du Val-de-Marne,

Considérant que le Conseil Régional a inscrit dans le Schéma Directeur de la Région Ile-de-France le prolongement de la ligne 1 de Château-de-Vincennes jusqu'à Val-de-Fontenay,

Considérant que la RATP a réalisé en 2006 une première étude de faisabilité qui a conclu que ce projet était réalisable,

Considérant les intérêts multiples que ce projet présente pour les Franciliens :

- amélioration des liaisons de banlieue à banlieue en connectant la ligne de métro 1 aux RER A et E, à huit lignes d'autobus ainsi qu'au tramway T1 prolongé et au Grand Paris Express,
- constitution d'un nouvel accès à Paris pour les usagers des RER A et E,
- renforcement de l'attractivité de l'Est francilien contribuant à diminuer les migrations quotidiennes est-ouest,
- délestage du tronçon central du RER A et de la branche de Marne-la-Vallée,

Considérant que le Conseil d'Administration du Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF) a émis le vœu lors de sa séance du 7 décembre 2011 pour que soient constituées au plus vite les études du Dossier d'Objectifs de Caractéristiques principales (DOCP) et la réalisation d'un dossier de concertation en mobilisant les crédits nécessaires dans le cadre de l'enveloppe dédiée aux études de la Convention Spécifique Transport conclue entre l'Etat et le Conseil régional en septembre 2011,

Considérant l'achèvement de ces études qui seront présentées aux élus lors du Comité de Pilotage du 12 juillet 2013,

Le Conseil Municipal de Vincennes émet le vœu :

- que le Syndicat des Transports d'Ile-de-France, à l'issue de ce Comité de Pilotage décide de constituer dès à présent le Dossier d'Objectifs et de Caractéristiques Principales permettant de fixer les orientations définitives en vue de la réalisation de ce projet
- que la concertation préalable relative au prolongement de la ligne 1 de métro de Château de Vincennes à Val-de-Fontenay soit organisée dans les plus brefs délais.